



INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

51, rue d'Anjou - 75008 PARIS

Site internet : www.inao.gouv.fr

DECISION N° CNIGP/LR/STG 2009/10

Le Directeur de l'INAO,

Vu le code rural et notamment ses articles L-642-17 à 21 et ses articles R 642-33 et R. 642-34,

Vu l'avis émis par le comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties de l'Institut national de l'origine et de la qualité lors de sa séance du 10 décembre 2009,

Décide :

Le Groupement des Producteurs d'Ail Fumé d'Arleux est reconnu en qualité d'organisme de défense et de gestion pour l'indication géographique protégée « Ail Fumé d'Arleux ».

Fait le, - 5 FEV. 2010


Jean-Louis BUËR